

Projet de Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 27 avril 2023

Absents et excusés : - Michelle DESMETTE et Julien BAUWENS

La séance est ouverte à 18 h 30. Monsieur VINCENT est absent en début de séance.

1. Informations

Approbation par la Tutelle du règlement-taxe directe de répartition sur les carrières et sablières

Le Conseil prend connaissance que la Tutelle a approuvé, en date du 12 avril 2023, la décision du Conseil communal du 23 mars 2023 votant le règlement-taxe directe de répartition sur les carrières et sablières pour l'exercice 2023.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

2. Mandataires

- a) Le Président signale avoir procédé à la vérification des pouvoirs pour l'installation de Monsieur Marc SOENENS, Conseiller Communal suppléant dans la liste GO. Après avoir prêté le serment suivant : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge », Monsieur SOENENS est installé comme Conseiller Communal.

Monsieur VINCENT entre en séance

- b) A l'unanimité, le Conseil approuve la fixation de l'ordre de préséance des conseillers communaux suite à l'installation de Monsieur SOENENS.
- c) Déclaration d'apparement du nouveau conseiller : Monsieur SOENENS déclare s'apparenter au MR.
- d) Tableau des représentations au sein des intercommunales et organismes divers - modifications

A l'unanimité, le Conseil approuve la désignation de Monsieur Marc SOENENS, Conseiller communal en remplacement de Monsieur Luc DENAYER, décédé, au sein des organismes suivants :

- ASBL Office du tourisme
- Société Terrienne de Crédit Social du Hainaut
- IDETA
- I.P.F.H.
- Parc Naturel des Plaines de l'Escaut
- IMIO
- Société de Logements du Haut Escaut
- ASBL Centre de jeunes
- ASBL Centre de Lecture Publique
- Commission agricole
- Commission locale de développement rural

e) Commissions du Conseil communal – modifications

A l'unanimité, le Conseil approuve la désignation de Monsieur Marc SOENENS, Conseiller communal en remplacement de Monsieur Luc DENAYER dans les commissions Sécurité-finances, Santé-culture-jeunesse, et commerce-tourisme-festivités.

Agents traitants : Pascal DETOURNAY/Sonia KENNIS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

3. CPAS

a) Conseil de l'Action Sociale - démission d'un membre du groupe GO – Prise d'acte

Monsieur Marc SOENENS, Conseiller de l'Action Sociale a rendu sa démission par mail daté du 30 mars 2023. Le Conseil Communal prend acte de cette démission.

b) Conseil de l'Action Sociale – élection d'un membre

Suite à la démission de Monsieur Marc SOENENS, Conseiller de l'Action Sociale, le Groupe GO a présenté la candidature de Monsieur Daniel LOUIS. A l'unanimité, le Conseil Communal approuve cette candidature.

Le candidat sera invité à prêter le serment habituel entre les mains du Bourgmestre et du Directeur général. Il sera ensuite installé au Conseil de l'Action Sociale, lors de sa plus prochaine séance.

Agents traitants : Pascal DETOURNAY/Sonia KENNIS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

4. Your Nature

Évolution du projet – présentation par le CEO : information.

Le Président suspend la séance et cède la parole à Monsieur Alain MEURISSE, CEO de Your Nature. Monsieur MEURISSE précise être natif de Leuze mais avoir passé la majorité de sa carrière professionnelle à l'étranger notamment pour le Club Méditerranée, le groupe Accord et l'ASO (Amaury Sport Organisation) qui gère notamment le Tour de France, le Paris-Dakar ou encore Liège-Bastogne-Liège. Il avoue avoir été séduit par le Projet Your Nature à savoir un parc de 280 hectares avec des hébergements « Premium » répondant à un marché porteur. L'apport de Monsieur MEURISSE dans ce projet est sa compétence dans le domaine pour assurer le lancement du produit. Des accords de collaboration viennent d'être signés avec T.U.I., il faut désormais laisser le temps à cette collaboration de porter ses fruits. On est ici non pas dans un problème de produit mais de commercialisation. Durant les fêtes de Nouvel An et le week-end prochain, le resort affiche complet. Un gros travail de communication est actuellement réalisé notamment suite à la venue sur site de Sophie MARCEAU, actrice très connue. Un protocole a été mis en place pour pouvoir attirer ces personnes. On a donc un produit qui plaît, y compris à une clientèle assez haut de gamme tant pour le court séjour que pour le séjour de proximité mais un produit qui doit se faire connaître. Actuellement, le site comporte 181 logements sur les 550 autorisés par le permis. Pour les futures constructions, il faudra trouver le juste milieu entre la biodiversité du site que l'on veut protéger et la création d'un concept qui est plus premium qu'économique. L'objectif aujourd'hui est de valoriser et pérenniser l'existant avant d'envisager une

croissance plus ou moins lente à partir de 2024. Il existe une forte demande des grandes entreprises pour l'organisation de séminaires ou formations avec leur personnel. Sur ce volet-là, le site affiche complet jusqu'en septembre. Depuis l'ouverture, il y a eu 13.000 locations de lodge soit environ 41.000 clients. Dans une année de croisière, il faudrait atteindre environ 150.000 clients. En termes d'emploi, 65 personnes travaillent sur le site dont 13 % d'Antoing, 31 % de moins de 25 ans et 15 % de plus de 45 ans. Des engagements devront être effectués d'ici l'été pour pouvoir accueillir la clientèle dans de bonnes conditions.

Le Président précise que l'accès à la piscine pour les écoliers d'Antoing est respecté. Reste à étudier l'élargissement du Grand large avec le déplacement de la zone de baignade sur le plan d'eau. Monsieur MEURISSE ajoute que le site est désormais ouvert à l'extérieur et plus fermé comme initialement. Diverses activités peuvent accueillir les gens extérieurs dont le restaurant.

Monsieur VINCENT remercie Monsieur MEURISSE pour ses réponses à la plupart des questions transmises à Monsieur le Bourgmestre et signale que tout le monde autour de la table souhaite plein succès à Your Nature. Les réservations sont de l'ordre de 40 locations par jour mais l'impression qu'on a en passant devant le site, c'est que le parking est vide. Certes, avec l'une ou l'autre pointe lors des séminaires d'entreprise mais les bruits qui circulent ne sont pas bons. Monsieur VINCENT se réjouit de l'ouverture de diverses activités aux personnes extérieures et prend note que l'extension n'est un souhait dans l'immédiat.

Monsieur MEURISSE précise qu'il est normal qu'un projet de cette envergure ne soit pas rentable dans un premier temps mais cela résoudra rapidement.

Monsieur VIVIER salue également l'ouverture vers l'extérieur mais effectivement un effort de communication doit encore être fait. La gestion des accès au site doit rester une priorité pour préserver la quiétude des riverains. Enfin, concernant l'élargissement du Grand Large, il faudra bien y arriver car il s'agit d'une obligation reprise dans le permis.

Monsieur MEURISSE insiste sur le fait que ce projet doit être fédérateur et ne pas être hermétique.

Monsieur BILLOUEZ salue l'impact du projet sur l'emploi local et rappelle qu'Eric DOMB n'avait pas été soutenu pour son projet à Brugelette. Monsieur MEURISSE ajoute que Your Nature vit actuellement cette traversée du désert par lequel un projet de cette envergure doit passer et, pour avoir rencontré Monsieur DOMB, il précise que ce dernier souhaite plein succès à Your Nature.

Le Président remercie Monsieur MEURISSE pour son intervention.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

5. Finances communales

Compte communal 2022, compte de résultat et bilan au 31/12/2022, assortis du rapport financier

Le Président cède la parole à Monsieur MAKUANGA, Directeur Financier.

Monsieur MAKUANGA précise que le résultat global de l'exercice 2022 est en boni de 1.581.450,82 €, résultat en augmentation de plus de 200.000 € par rapport à 2021. A l'exercice propre, le boni s'élève à 815.129,85 €, en croissance continue depuis 2019. En ce qui concerne l'évolution des recettes et dépenses ordinaires, on constate un léger fléchissement du à la période Covid. La croissance du boni à l'exercice propre influence évidemment le résultat global qui est également en nette augmentation. Au niveau du taux de réalisation, on voit que pour 100 € budgétés, on en a dépensé 97,32 €. En recettes, on atteint 102,43 €. Ces deux chiffres expliquent le boni obtenu.

En ce qui concerne les dépenses ordinaires, Monsieur MAKUANGA précise qu'on aperçoit une augmentation significative des dépenses de personnel alors que les autres (fonctionnement, transfert et dettes) restent stables. Ce chiffre est trompeur et résulte essentiellement d'une nouvelle façon de répercuter les cotisations sociales pour le personnel subsidié (APE). Auparavant, elles étaient déduites dès le départ alors que maintenant, nous payons la totalité et percevons une recette pour les déductions (ce qui explique l'augmentation des recettes de transfert). Par contre, sur le montant global des dépenses, le coût réel du personnel descend nettement sous les 30 %. En ce qui concerne la dette financière, on constate que nous avons réemprunté en 2022 alors que nous avons beaucoup puisé sur le fonds de réserve en 2020 et 2021. Quant à la charge annuelle de la dette par rapport aux dépenses globales, elle est assez stable. Le ratio de couverture des emprunts est quant à lui excellent avec le chiffre de 1,60. Au niveau des recettes de transfert, Monsieur MAKUANGA insiste sur les subventions en matière de personnel lesquelles passent de 463.000 € en 2021 à près 1.100.000 € en 2022 comme expliqué plus avant. Le financement des investissements au cours des 4 dernières années a été assuré par des fonds propres (30 %), des subsides (25 %) et des emprunts (45 %). Le fonds de réserve ordinaire atteint plus de 983.000 € et le fonds de réserve extraordinaire 1.631.000 €. Les provisions passent de 220 à 261.000 €. La trésorerie courante est quant à elle très confortable avec un montant de 7.773.000 €. Enfin, le montant des créances à recouvrer est de 1.910.646 € dont 80 % à charge de débiteurs institutionnels.

En conclusion, le Président précise que le compte ordinaire 2022 présente un boni budgétaire de 815.129,85 € à l'exercice propre et un résultat global à l'ordinaire de 1.581.450,82 €. Le compte extraordinaire 2022 présente un boni budgétaire global de 2.275.509,14 €. Les différents fonds de réserve sont créditeurs.

Le ratio de couverture des emprunts est de 1,60. Plus ce ratio est supérieur à 1, plus la commune peut emprunter à l'avenir sans être obligée d'augmenter ses produits soit les taxes, ou de diminuer ses charges. Le Président remercie, le Directeur Général, le Directeur Financier ainsi que Mesdames LIEGEOIS et DUDANT pour leur contribution à l'élaboration de ce compte.

Monsieur VINCENT signale qu'il votera contre ce compte car il n'a pas eu le temps de l'analyser pour la simple et bonne raison car le document de 7 à 800 pages est fourni le mercredi et on annonce le même jour une commission pour le lundi suivant. Il convient que l'on fait comme cela depuis toujours mais ce compte est prêt bien avant puisque le Collège l'a validé. Il serait de bon ton de changer cela à l'avenir.

Monsieur VIVIER adresse ses félicitations pour ce compte car les chiffres sont particulièrement bons. En ce qui concerne la crèche communale, le déficit est bien présent mais bravo pour le service. Il y a de moins en moins de commissions et de CCATM et on

peut le regretter. Qu'en est-il des nominations ? En ce qui concerne la zone de secours, la presse a annoncé la réalisation d'un audit. Celui-ci permettra peut-être de réduire les dépenses. Au niveau des recettes, on notera que nous percevons à nouveau des loyers pour les Remparts. Certaines recettes « one shot » font néanmoins du bien à ce budget. En ce qui concerne l'extraordinaire, Monsieur VIVIER rappelle que nous recevons des subsides WAO et du Feder pour le BMX et la Marina. Ces dossiers avancent bien. Par contre, pour les subsides que l'on va chercher pour les voiries, l'égouttage, on a de l'argent qui rentre mais les travaux n'avancent pas beaucoup ! Il y a des projets qui datent de 5 voire 10 ans mais on ne voit rien venir et ce, sans parler de la zone delta... Antoing subit les nuisances des cimenteries, mais reçoit aussi d'importants moyens via ces dernières et il est temps d'investir cet argent pour la population. Un Bourgmestre et Ministre voisin disait qu'un dossier qui a été validé par le Collège Communal doit être réalisé dans les 3 ans sinon cela veut dire que l'annonce a été trop rapide ou que ce dossier n'était pas prêt.

Monsieur VIVIER ajoute que le Ministre DOLIMONT, en charge des subsides sportifs en Région wallonne, a précisé qu'il était possible d'obtenir 50 à 70 % de subsides pour la construction d'une piscine. Aux 50 % de base, on peut y ajouter 10 % s'il s'agit d'une association de communes, 5 % si un partenariat est fait avec un club, 5 % si on agit sur le plan de la mobilité (accès PMR), 5 % si on a un projet sportif de haut niveau et enfin 5 % si on peut regrouper plusieurs disciplines sur le même site. Un projet bien ficelé peut donc facilement atteindre les 70 % de subsides. Au vu des chiffres présentés aujourd'hui, on peut raisonnablement étudier la question. Pour conclure, Monsieur VIVIER précise que le Groupe GO estime nécessaire de passer à l'action et d'arrêter les promesses (piscine, pistes cyclables, voiries, égouttage).

Le Président signale à Monsieur VINCENT que sa demande de visite d'une caserne de la zone de secours doit être adressée au Collège de zone et au Président. En ce qui concerne la Delta Zone, c'est toujours en discussion avec la SNCB. En ce qui concerne l'obtention de subsides, le meilleur exemple est la piste BMX pour laquelle nous avons obtenu le maximum de subsides. Il reste à espérer pouvoir obtenir des compléments suite à la hausse des coûts liés à l'énergie et du prix des matériaux. En ce qui concerne les piscines, nombre de communes hésitent à en faire. D'ailleurs, des communes voisines ont abandonné leur projet commun alors qu'elles avaient obtenu des subsides. En ce qui concerne les travaux, ceux-ci poursuivent leur chemin administratif. Le Ravel est commencé, la rue du Porjet va enfin pouvoir débiter dès que la SWDE aura fini le remplacement de sa conduite et la rue Wattecant est terminée. En matière d'égouttage, Antoing est au top en taux d'épuration de son territoire. Pas plus tard que cette semaine, nous avons eu une réunion de travail avec la Province de Hainaut et le H.I.T. pour renforcer nos partenariats notamment dans la lutte contre les inondations, la gestion des cours d'eau...

Monsieur DUDANT précise que les constats de dégâts aux cultures ont toujours été faits en temps et en heure et les agriculteurs sont contents du service rendu. Quant à la CCATM, cet organe fonctionne bien également et une dizaine d'importants dossiers ont été présentés en réunion au cours de l'année 2022.

Monsieur VIVIER précise que la commission agricole servait également à discuter de problèmes rencontrés et à essayer de trouver des solutions à ces derniers que ce soit pour des problèmes de sécheresse, de pluies diluviennes, des zones enherbées... Ici on répond à l'immédiateté mais pas sur les problèmes de fonds. Au niveau de la CCATM et des commissions en général, leur nombre est en baisse, les chiffres du compte l'attestent.

Madame BOCAGE rappelle qu'une commission environnement s'est tenue avec le CREL et les agriculteurs y étaient associés.

Madame BOCQUET demande si, avec la manne de 485.000 € reçue pour la régularisation des taxes entre 2017 et aujourd'hui ainsi que les autres moyens financiers reçus, il ne serait pas possible d'engager des ouvriers communaux en plus. Auparavant, on avait 10 PTP et ils n'ont jamais été remplacés. Notre fossoyeur est maintenant sollicité sur Calonne. Sans de la main d'œuvre supplémentaire, il sera difficile de faire plus. Si on veut une ville plus propre, plus verte, il faut des ouvriers en plus.

Madame MORY précise que notre fossoyeur prendra bientôt sa pension et que nous nous activons pour chercher son futur remplaçant. Le Président ajoute qu'on investit également dans du matériel performant pour leur faciliter la tâche. Par ailleurs, le personnel vient de se voir octroyé des chèques repas et le second pilier de pension. Les PTP ne coûtaient rien ou presque à la commune et ce système n'existe plus.

Par 16 voix pour et une contre (Groupe UCA), le Conseil approuve le compte communal 2022 tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire.

Politique responsable : B. BAUWENS

Agent traitant : D. MAKUANGA/C. LIEGEOIS/C. DUDANT

6. Marchés publics

a) Délégation de compétences du Conseil communal en matière de marchés publics et de concessions

Le Président précise qu'il est proposé au Conseil communal de revoir sa décision du 28 février 2019 concernant les délégations données au Collège communal et au Directeur général en matière de marchés publics et de concessions.

En effet, le décret du 6 octobre 2022 a modifié le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de simplifier les dispositions relatives aux marchés publics et aux concessions de services et de travaux.

Il est désormais possible d'augmenter les seuils de délégations, ainsi que leur objet (notamment l'adhésion, la modification des conditions d'adhésion et la résiliation de l'adhésion à une centrale d'achat).

Il est proposé au Conseil de donner les délégations suivantes :

Article 1^{er} : De donner délégation pour choisir la procédure de passation et fixer les conditions des marchés publics :

1) Au Collège communal :

- Lorsque les dépenses relèvent du budget extraordinaire, pour les marchés dont le montant estimé est inférieur à 30.000 euros Hors TVA ;
- Lorsque les dépenses relèvent du budget ordinaire ;

2) Au Directeur général :

- Lorsque les dépenses relèvent du budget extraordinaire, pour les marchés dont le montant estimé est inférieur à 2.500 euros Hors TVA ;
- Lorsque les dépenses relèvent du budget ordinaire, pour les marchés dont le montant estimé est inférieur à 5.000 euros Hors TVA ;

Article 2 : De donner délégation pour recourir à un marché public conjoint, désigner le cas échéant l'adjudicateur qui agira pour le compte des autres adjudicateurs et, le cas échéant adopter la convention régissant le marché public conjoint :

1) Au Collège communal :

- Lorsque les dépenses relèvent du budget extraordinaire, pour les marchés publics conjoints dont le montant estimé est inférieur à 30.000 euros Hors TVA ;
- Lorsque les dépenses relèvent du budget ;

2) Au Directeur général :

- Lorsque les dépenses relèvent du budget extraordinaire, pour les marchés publics conjoints dont le montant estimé est inférieur à 2.500 euros Hors TVA ;
- Lorsque les dépenses relèvent du budget ordinaire, pour les marchés publics conjoints dont le montant estimé est inférieur à 5.000 euros Hors TVA ;

Article 3 : §1^{er}. De donner délégation au Collège communal pour adhérer à une centrale d'achat, manifester le cas échéant l'intérêt de la Commune pour les marchés passés par la centrale d'achat, modifier les conditions d'adhésion et résilier l'adhésion.

§2. De donner délégation au Directeur général, pour manifester l'intérêt de la commune pour les marchés passés par la centrale d'achat.

§3. De donner délégation pour définir les besoins en termes de travaux, de fournitures ou de services et décider de recourir à la centrale d'achat à laquelle la commune a adhéré pour y répondre :

1) Au Collège communal :

- Lorsque les dépenses relèvent du budget extraordinaire, pour les besoins dont le montant estimé est inférieur à 30.000 euros Hors TVA ;
- Lorsque les dépenses relèvent du budget ordinaire ;

2) Au Directeur général :

- Lorsque les dépenses relèvent du budget extraordinaire, pour les besoins dont le montant estimé est inférieur à 2.500 euros Hors TVA ;
- Lorsque les dépenses relèvent du budget ordinaire, pour les besoins dont le montant estimé est inférieur à 5.000 euros Hors TVA ;

Article 4 : De donner délégation au Collège communal pour décider du principe de la passation d'une concession de services ou de travaux, fixer les conditions et les modalités de la procédure d'attribution et adopter les clauses régissant la concession, pour les concessions de services ou de travaux d'une valeur inférieure à 250.000 euros hors TVA.

Monsieur VINCENT estime que c'est à nouveau du pouvoir en moins au niveau du Conseil Communal. On double quand même les montants, 30.000 € ce n'est pas rien. Il votera contre cette proposition.

A la question de Monsieur VINCENT, le Directeur Général précise que la Région Wallonne, au vu de l'évolution de la situation économique, a estimé que les plafonds devaient être relevés. Effectivement, les cahiers spéciaux des charges jusqu'à ces montants ne seraient plus soumis au Conseil Communal. Monsieur VINCENT expose l'exemple de l'achat d'un véhicule de 20.000 € et le Directeur Général confirme que la décision ne serait plus soumise au Conseil même si ce dernier, lors de l'élaboration du budget, prend connaissance et émet un avis sur l'inscription budgétaire de cette dépense.

Monsieur VIVIER abonde dans le même sens que Monsieur VINCENT et signale que son Groupe estime incompréhensible que la Région Wallonne mette des montants pareils. Pour des villes d'une taille comme Antoing, à quoi servent encore les Conseillers dans ce cas ?

Monsieur VINCENT ajoute que cette modification apportée n'est pas obligatoire. Au vu des discussions, le Président propose de reporter ce point, ce qui est approuvé.

- b) Marché public d'achat d'un véhicule d'occasion pour le menuisier – année 2023 – délibération du Collège communal du 3 mars 2023 relative à l'approbation des conditions, du mode de passation, des firmes à consulter, et de la commande du marché public de faible montant (facture acceptée)

Le Président précise que le Collège communal en séance du 2 mars 2023 a approuvé les conditions, le mode de passation, les firmes à consulter et la commande du marché public de faible montant (facture acceptée) pour l'achat d'un véhicule d'occasion pour le menuisier - Année 2023.

Un montant de 25.000 € est prévu au budget 2023.

Vu le budget disponible et les prix du marché des véhicules neufs utilitaires de type camionnette, il a été décidé de consulter des offres pour des véhicules d'occasion qui seront nettement moins coûteux.

Une vingtaine d'offres de véhicules d'occasion ont été consultées sur internet. Un véhicule correspondant à la demande et respectant le budget disponible a été trouvé.

S'agissant d'un véhicule d'occasion, le garage maintient le véhicule en vente tant qu'il n'y a pas de courrier de commande en bonne et due forme.

A la vue des autres annonces, le coût d'un véhicule utilitaire d'occasion dépasse largement les 25.000 € TVA Comprise ;

Il s'agit donc d'une opportunité à saisir rapidement sous peine de risquer de ne pas retrouver de véhicule utilitaire d'occasion dans le budget disponible.

Pour ces raisons, le Collège a décidé d'approuver lui-même les conditions et le mode de passation du marché public de faible montant (facture acceptée) pour l'achat d'un véhicule d'occasion pour le menuisier - Année 2023.

Dès lors, il est proposé au Conseil de ratifier la décision du Collège communal du 3 mars 2023 approuvant les conditions et le mode de passation du marché public pour l'achat d'un véhicule d'occasion pour le menuisier.

Monsieur VINCENT précise avoir consulté le dossier. Celui-ci lui paraissant conforme, il marque accord sur cet achat.

Monsieur VIVIER signale qu'un budget initial de 15.000 € avait été prévu pour ce véhicule. Il est ensuite passé à 25.000 € en modification budgétaire. Aujourd'hui, on estime qu'il y a urgence et le Collège décide de passer lui-même le marché. Le Groupe GO n'est pas d'accord sur le principe.

Par 12 voix pour et 5 contre (Groupe GO), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

7. Bien immobilier

Immeuble « Les Remparts » - rachat d'un espace sanitaire par la Ville d'Antoing

Le Président présente le point :

Rétrospective :

Le Complexe « Les Remparts » comprend 10 blocs :

- Les blocs 1 à 9 font partie de la copropriété.
- Le bloc 9 comprend 3 appartements et un magasin de vêtements (Place Bara, 18).
- Le bloc 10 quant à lui, est la propriété de la Ville et comprend 1 appartement, 4 chambres et un restaurant loué (avec sanitaires de 9 m²).

Toutefois, ces sanitaires font partie du bloc 9 (donc de la copropriété) et sont la propriété de Monsieur et Madame LECOURT-SLABOLEPSZY.

Cette situation a été découverte en 2021 lors du projet d'acte de vente du bloc 10 (la future acquéreuse est malheureusement décédée fin 2021).

Afin de pouvoir régulariser cette situation, il a été nécessaire de faire appel à un géomètre pour modifier les données du cadastre (préalable indispensable à la vente de ces sanitaires) et obtenir ainsi un numéro de précadastration.

Les données ont été actualisées au cadastre.

Le 11 avril 2023, nous avons reçu un mail de Monsieur LECOURT et Madame SLABOLEPSZY, propriétaires du magasin de vêtements marquant leur accord pour la vente de ces sanitaires pour un montant de 5.000,00 € (cinq mille euros).

Il est proposé au Conseil communal de marquer accord sur leur proposition, à savoir l'achat des sanitaires par la Ville pour la somme de 5.000,00 €.

Le notaire QUIEVY sera chargé d'établir l'acte de vente.

Les frais de notaire, d'enregistrement et d'hypothèque sont à charge de la Ville.

Le Bourgmestre et le Directeur général sont mandatés afin de représenter valablement la Ville d'Antoing à la signature de l'acte devant le notaire.

A la question de Monsieur VINCENT, le Président confirme qu'il s'agit bien des toilettes situées à l'étage du restaurant. Elles ont été construites dans l'ancien office du tourisme.

Monsieur VIVIER signale qu'on parlait déjà des Remparts au Conseil Communal en 2009. En 2012, on décidait de tout vendre. En 2018, on annonce un acquéreur et tout est soi-disant réglé. Durant le Covid, on annonce à nouveau que ce dossier est clos. Hélas, en 2021, la future acquéreuse décède. Et en 2023, on se rend compte qu'il y a encore le problème des toilettes à régler.

Le Président précise que ce problème des toilettes était connu. Lors de la vente, il était prévu de passer deux actes séparés pour tenir compte de cela. Le dossier traînant, il a été décidé de régler de suite ce problème. A la base, la Ville n'est pas responsable de tout cela mais on doit assumer.

A la question de Madame BOCQUET, le Président précise que les consommations d'eau et électricité de ces toilettes sont déjà à charge du restaurant.

A la demande de Monsieur VINCENT, le décompte des frais d'honoraires lui sera fourni.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

8. Environnement

Primes reprises dans le Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC) – adaptation des plafonds de revenus

Madame Mélanie MORY signale que, pour l'octroi des primes reprises dans le PAEDC, le plafond des revenus est actuellement de 45.000 €.

Vu l'augmentation des refus pour cause de revenus supérieurs à 45.000€, et suite à l'inflation et aux augmentations de salaire, nous proposons donc de fixer le plafond à 55.000 €.

Monsieur VINCENT signale qu'il serait bien de rediscuter de ce règlement en commission. Comme lui a rappelé le Directeur Général, en 2022, 11 primes vélo ont été accordées et 1 seule chaudière à gaz. L'aide pour l'achat d'un vélo est très bien mais pour des travaux plus conséquents (nouvelle chaudière, nouveaux châssis, ...), le montant de 400 € n'est pas un incitant ! Si on relève ce montant, cela pourrait inciter des personnes à faire l'effort. Le Président et Madame MORY marquent accord pour réunir une commission sur ce règlement.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Benoît BOUCAUT

Politique responsable : Mélanie MORY

9. Cultes

a) Fabrique de l'Eglise Protestante Unie de Belgique–Rongy–Taintignies – compte 2022

A l'unanimité, le conseil communal approuve le compte 2022 présenté par la Fabrique d'Eglise de EPUB Rongy – Taintignies avec un boni de 9.894,07 €.

b) Fabrique d’Eglise de Bruyelle - modification budgétaire n°1/2023

Madame DELEPINE précise que le conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire n°1/2023 présentée par la Fabrique d’Eglise de Bruyelle, avec augmentation de la part communale de 2.054,70 €. Ce montant concerne des travaux pour l’enlèvement de déjections de pigeons dans le clocher. Ces travaux nécessitent des vêtements spéciaux et il fallait donc faire appel à une société spécialisée pour ce faire.

Monsieur VINCENT rappelle qu’il avait demandé à recevoir l’inventaire patrimonial complet des fabriques d’église (à savoir les avoirs ainsi que leur patrimoine). Par ailleurs, il souhaite pouvoir visiter l’ensemble des églises pour pouvoir se rendre compte de l’état de ces bâtiments et y compris voir les éventuels aménagements spécifiques prévus pour des chauves-souris ou des chouettes.

A l’unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Valérie TITELION

Politique responsable : Viviane DELEPINE

10. Intercommunale

IMIO – assemblée générale du 23 mai 2023 – ordre du jour

A l’unanimité, le Conseil approuve l’ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Présentation et approbation des comptes 2022 et du rapport de gestion du Conseil d’Administration ;
- Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;
- Décharge aux administrateurs ;
- Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes.

Agent traitant : Sabine DRAPIER/Amélie WALLET

Politique responsable : Bernard BAUWENS

11. Circulation

A l’unanimité, le Conseil approuve le règlement complémentaire de roulage - interdiction de stationner - à la rue du Petit Pavé n° 21 à Bruyelle. Monsieur VINCENT rappelle qu’il serait de bon ton d’annexer une photo et/ou un plan dans le dossier.

Agent traitant : Sabine DRAPIER/Amélie WALLET

Politique responsable : Bernard BAUWENS

12. Subsides aux sociétés

a) Subside annuel 2023 au Conseil Consultatif des Aînés

A l’unanimité, le Conseil approuve le subside au Conseil Consultatif des Aînés – montant 500 € – subside annuel 2023. Monsieur VIVIER signale que ce Conseil est dynamique et propose de beaux projets. Ce montant pourrait peut-être être revu à la hausse. Madame BOCAGE précise qu’il y a également une aide pour le transport prévue dans le budget communal d’un montant de 2.000 €.

b) Subside à l'ASBL Aide Humanitaire BPTG – enfance déshéritée et orpheline

A l'unanimité, le Conseil approuve le subside à l'ASBL Aide Humanitaire BPTG – Enfance déshéritée et orpheline – subside annuel 2023 – montant 125 €.

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

13. Demande d'ajout d'un point par le Conseiller communal Samuël VINCENT

Retombées des poussières sur le territoire d'Antoing – nuisances sur la santé.

Monsieur VINCENT expose son point :

« Il y a près de deux ans, je vous interpellais concernant le doute à propos de la probable toxicité des retombées de poussières sur le territoire communal et sur les potentiels risques à l'égard de notre population. Vous m'aviez alors promis qu'une enquête d'envergure serait mise en œuvre avec la collaboration des entreprises actives dans le bassin carrier mais aussi avec le concours de l'administration communale de Tournai. Des engagements auraient alors été pris à l'époque tant par les autorités publiques que par les industriels.

Depuis lors, le silence est d'or...

Question au collègue :

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Allez-vous enfin honorer votre promesse ?

Dans l'affirmative, quel est le cahier des charges de cette enquête ?

Quel en sera le coût et avec quels financements ? »

Le Président signale que la Ville de Tournai va se charger du marché et inscrire les crédits à son budget. 13 entreprises sont concernées. Celles-ci ont répondu positivement à cette demande. Deux analyseurs d'air seraient installés, un sur Vaulx et un sur Antoing. Le coût serait d'environ 60.000 € pour 2 mois. Cela reviendrait donc à un peu plus de 4.000 € par intervenant. Les éléments à analyser seront notamment les métaux lourds, oxydes d'azote, dioxyde de soufre et composés organiques volatils. A la question de Monsieur VINCENT, le Directeur Général précise que cette liste d'éléments à analyser a été dressée par l'ISSEP.

Monsieur VINCENT se réjouit de cette avancée et précise qu'il y aura toujours des poussières à Antoing. L'objectif n'est pas de faire disparaître les poussières mais de s'assurer qu'elles ne sont pas toxiques. Il demande également à ne pas informer les entreprises des dates de prise des mesures et à recevoir une copie du marché public qui sera passé en temps utile.

A la demande de Monsieur VIVIER, le Président confirme que le comité d'accompagnement de l'usine CBR continue toujours à se réunir et que Madame BOCAGE et Monsieur VINCENT en font partie.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

14. Procès-verbal

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2023.

Monsieur VIVIER demande ce qu'il en est du marché public pour la gestion de la restauration à la marina car l'un des 2 candidats aurait signalé qu'il n'était plus dans le coup. Ce dossier traîne depuis décembre dernier. Ce restaurant n'ouvrira probablement pas cette année si cela continue.

Le Président signale que c'est l'intercommunale IDETA qui est en charge du marché public et actuellement nous ne disposons toujours pas du rapport d'analyse des offres car des demandes complémentaires ont été faites et sont toujours en attente de réponses.

Madame BOCQUET désire donner la signification du terme « fluage » (et non « foulage » comme dit erronément en séance) : il s'agit d'un phénomène physique qui provoque la déformation irréversible de différé c'est-à-dire en instantané d'un matériau soumis à une contrainte.

A la question de Monsieur CHEVALIER, Madame BOCAGE signale que la Ministre a dégagé une somme de 267.000 € pour venir en aide aux apiculteurs dans le cadre de la lutte contre les frelons. Un courrier devrait nous parvenir incessamment avec des instructions en matière de bonnes pratiques. La commune a prévu un budget de 2.000 € et a marqué son intérêt auprès du CARI pour obtenir des pièges adéquats. Nous espérons les obtenir rapidement.

Monsieur CHEVALIER regrette que l'on attende ce courrier pour dégager les 1.000 € sollicités par les apiculteurs car les reines sont déjà en activité et il sera trop tard. Madame BOCAGE précise que le CARI déconseille certains pièges car d'autres espèces en sont victimes. Monsieur CHEVALIER insiste sur le fait que nos apiculteurs locaux sont capables de produire les pièges eux-mêmes, il suffit de leur fournir le matériel adéquat. Monsieur VINCENT abonde dans le même sens et propose de faire confiance aux spécialistes présents dans notre commune. Après discussion, Madame BOCAGE propose que les apiculteurs achètent le matériel nécessaire à la confection des pièges et viennent lui déposer la facture pour les rembourser via le subside communal prévu.

Par 16 voix pour et 1 abstention (Monsieur SOENENS qui n'était pas encore Conseiller Communal), le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil du 23 mars 2023.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

15. Questions orales

Madame BOCQUET signale que le problème qu'elle avait évoqué dans sa question a, depuis, été résolu.

« Il s'agissait de la situation de l'agence ING, grand Rue 19 à Antoing est fermée depuis le 31 mars 2023.

Le bâtiment est squatté, les services de police sont déjà intervenus à plusieurs reprises : bien sûr ils n'ont trouvé personne. La serrure a été fracturée. Bien évidemment que la société n'a pas laissé ses « alarmes ». Une personne est venue « fermer » le bâtiment, mais peine perdue : il a été rouvert la soirée même !

Le voisinage a peur, en voyant la faune qui y va, pour leurs biens voitures, maisons... D'autant plus que Belfius commence aussi parfois à être « occupé » (il y a de la lumière). Ils rentrent avant la fermeture de la nuit (on ne peut plus rentrer mais on peut sortir quand on veut – pourvu que quelqu'un, une tienne la porte !).

Vous comprendrez que pareille situation ne peut perdurer et vous demande de faire en sorte que le bâtiment soit FERME mais vraiment et sécurisé ! On ne va pas faire de l'URBEX en pleine Grand'Rue quand même. Qu'est-ce que ING va faire de ce bâtiment ? Le propriétaire du bien ne doit-il pas veiller à la quiétude du voisinage ?

Je vous remercie de l'attention que vous apporterez au questionnement des riverains... et des clients de l'autre agence bancaire. »

Le Président confirme que le bâtiment est bien sécurisé et que l'agence quittera les lieux le 04 mai prochain. Quant à ce que ING compte faire de ce bâtiment, nous l'ignorons à ce jour.

Monsieur VINCENT signale, qu'en l'absence de réponse à son mail, il a décidé de poser sa question en séance. Cela concerne le quartier de la Crinquaine et plus précisément les abords à l'arrière de la Poste. Ce qui devait être provisoire perdure depuis quelques années. Pouvez-vous m'indiquer quel type d'aménagement est prévu à cet endroit et surtout à quelle date peut-on espérer la finalisation de ce chantier ? Madame MORY précise que les aménagements seront réalisés pour la fin juin au plus tard. Il est proposé de créer un petit espace vert pour égayer un peu la zone (cela nécessitera l'achat de bordures en pierre-bleue). A la demande de précisions de Monsieur VINCENT, le Directeur Général précise que les potelets amovibles doivent être déplacés. Leur utilité est de permettre l'accès aux services de secours. Ce que l'on a pu remarquer ce jour c'est que des véhicules viennent se garer en face de ces potelets et empêchent tout passage. Un marquage et/ou signalisation sera installé pour éviter ce problème.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 20 h 35.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS